

**Maison populaire
de Joliette**

Entente relative au bénévolat

La mission de la *Maison populaire de Joliette* est :

À des fins purement sociales, charitables, philanthropiques, et sans intention pécuniaire pour ses membres, la corporation a été créée pour:

- a) Offrir à toutes personnes défavorisées économiquement ou autres, un lieu d'éducation populaire autonome, de conscientisation et de service.
- b) Offrir également à ces personnes un lieu d'accueil, d'échange de réflexion, d'assistance et de représentation.
- c) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de financement dans le but de recueillir des fonds pour les fins mentionnées ci-dessus

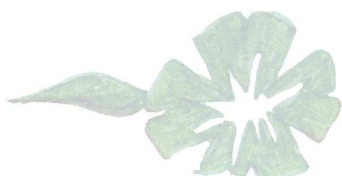
Les valeurs de la *Maison populaire de Joliette* sont :

Le respect, l'empowerment, la solidarité, l'entraide, le travail d'équipe, la prise en charge personnel.

Attendu que la *Maison populaire de Joliette* reconnaît le rôle essentiel des bénévoles pour atteindre ses objectifs et réaliser sa mission : toute personne bénévole se voit remettre cette entente qui définit les cadres et les règles qui doivent prévaloir entre toutes les personnes, bénévoles et employées, qui travaillent à la *Maison populaire de Joliette*;

Attendu que la personne bénévole offre gratuitement de son temps et désire en retour effectuer des tâches qui contribueront à son épanouissement personnel en répondant à ses propres besoins et à ceux de la communauté;

Attendu que la *Maison populaire de Joliette* fait appel à des bénévoles pour assurer des services, siéger au conseil d'administration et participer à l'organisation de différents événements Et attendu qu'il appartient à la coordination de déterminer les besoins de l'organisme concernant ces ressources bénévoles :



712, rue de Lanaudière
Joliette (Québec) J6E 3N1

Tél. & téléc. : 450 759-7977

Courriel : info@maisonpopulaire.org
Site internet : www.maisonpopulaire.org

La *Maison populaire de Joliette* s'engage à :

- Informer les bénévoles des objectifs de l'année, du fonctionnement des différents services et de la répartition des principales responsabilités;
- Faciliter les rencontres entre bénévoles, dirigeantEs et participantEs;
- Accueillir et considérer les personnes bénévoles comme des collaboratrices et leur confier des tâches compatibles avec leur statut de bénévole, leurs compétences, motivations et disponibilité;

La personne bénévole s'engage à :

- Adhérer à la mission et aux valeurs de l'organisme;
- Se conformer aux objectifs du service auquel elle collabore et aux directives de la personne responsable des bénévoles;
- Respecter le fonctionnement de l'organisme et ses règlements internes;
- Exercer son activité bénévole dans le respect des opinions de chacun et chacune;
- Collaborer avec les dirigeantEs, employéEs et autres bénévoles.

Je _____ reconnaît avoir pris connaissance de la présente entente.

Signature

Date :